Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212203137-20260401-202604004-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

Commune de SAINT MARTIN DES PRES

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11
Date de convocation : 24/03/2026

Délibération du conseil municipal

Mercredi 01 avril 2026 à 20 heures

L'an deux mil vingt-six, le premier avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DES PRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sans public, sous la présidence de Monsieur Christian LE RIGUIER, Maire.
PRESENTS : ALLENO Patrice, ORAIN Maxime, LAHAY Alexandra, BERTHELOT Yann, SOULAT Rémi, LE BOURDAIS Roselyne, CHELIN Valérie, BOURRIOUX Céline, BESNARD David, BALAVOINE Thierry, DANJON Frédérique
SECRETAIRE DE SEANCE : LAHAY Alexandra

N°202604004 – SUBVENTIONS COMMUNALES

Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Voté
C.C.A.S.	561 €
Association au Fil du Temps (club des aînés)	400 €
Amicale club La Harmoye-St Martin (foot)	450 €
FNACA	150 €
Comité des fêtes	400 €
Association sport et loisirs Pays de Corlay	50 €
Extrême jeunesse	
Ecole activités & sorties pédagogiques 20 € x 10 élèves	200 €
Subventions aux familles (1) voyages scolaires…. LE BIHAN Margot	50 €
Pêche Corlaysienne	50 €
Enveloppe non affectée	189 €

Pour copie conforme
Le Maire,

Certifie conforme
compte-tenu de sa transmission
en Préfecture le 23 AVR. 2026
Le Maire,

MAIRIE DE ST-MARTIN-DES-PRES 22320

MAIRIE DE ST-MARTIN-DES-PRES 22320